

Rémunération des élus 2022



En conformité avec l'article 217, de la Loi 122 : Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs, la Ville de Contrecœur rend public la rémunération 2022 des élus municipaux, selon la réglementation en vigueur.

<u>Élu(e)</u>	<u>Poste</u>	<u>Montant reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux</u>	<u>Montant reçu de la Ville (Rémunération de base et Allocation de dépenses)</u>	<u>Montant total versé</u>
Madame Maud Allaire	Mairesse	21 967 \$	63 039 \$	85 006 \$
Monsieur Claude Bérard	Conseiller district no. 1		21 150 \$	21 150 \$
Monsieur Pierre-Olivier Roy	Conseiller district no. 2		21 150 \$	21 150 \$
Monsieur Pierre Bélisle	Conseiller district no. 3		21 150 \$	21 150 \$
Madame Karine Messier	Conseiller district no. 4		21 150 \$	21 150 \$
Madame Maggy Bissonnette	Conseiller district no. 5		21 150 \$	21 150 \$
Monsieur Claude Dansereau	Conseiller district no. 6		21 150 \$	21 150 \$